



MANAGEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DANS LES PME

DÉVELOPPER LA **COMPÉTITIVITÉ** DES PME ET **CONVERTIR** LES DYSFONCTIONNEMENTS EN VALEUR AJOUTÉE

MANAGEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DANS LES PME

qu'est ce que c'est ?

Cette action propose une approche et des outils pour repérer, mesurer et traiter les dysfonctionnements, piloter leur conversion en source de création de valeur, et ainsi concourir à viser une croissance durable impliquant l'ensemble des salariés.

Le management, le dialogue social, les conditions de travail, le partage de la valeur sont les principaux leviers mobilisés.

2 Contenu

Un appui-conseil pour :

- Manager au quotidien et organiser les activités des équipes ;
- Repérer, budgétiser et traiter les dysfonctionnements internes ;
- Piloter la montée en compétences des collaborateurs ;
- Orienter l'action des équipes ;
- Négocier des améliorations de performance individuelle et collective ;
- Améliorer les conditions de travail et conditions d'emploi ;
- Atteindre un dialogue social mutuellement profitable aux parties prenantes internes.

3 Avantages

- Bénéficier d'un partage d'expériences entre dirigeants d'entreprise ;
- Être accompagné dans la démarche par un prestataire : ISEOR (Institut de socio-économie des entreprises et des organisations) ;
- Disposer d'une boîte à outils opérationnelle ;
- Agir sur les « coûts performances cachés » à court, moyen et long termes pour un résultat durable ;
- Inscrire l'amélioration des conditions de travail et du dialogue social dans l'action stratégique de l'entreprise.

1 Bénéficiaires

Entreprises de 50 à 300 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP, en priorité des branches professionnelles suivantes :

- Assainissement et maintenance industrielle ;
- Entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation ;
- Imprimerie de labeur et Industries Graphiques ;
- Industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes ;
- Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique, frigorifique et connexes ;
- Miroiterie, transformation et négoce du verre ;
- Promotion immobilière ;
- Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM) ;
- Entreprises privées de Services à la personne.

4 Points de repère

Exemples de dysfonctionnements relevés et pris en compte :

- Heures de prestation réalisées non facturées ;
- Défauts de fiabilité des équipements ;
- Inadaptation des process ;
- Réunions internes insuffisamment efficaces ;
- Absence de pilotage de la rentabilité des activités.

Principaux indicateurs relevés :

- Montant des coûts cachés / an / salarié : entre 20 000 € et 70 000 € ;
- Taux de recyclage des coûts cachés en valeur ajoutée : 40 % en moyenne ;
- Contribution horaire à la valeur ajoutée : entre 20 € et 70 €.

5 Durée

Un accompagnement progressif sur 10 mois

- individuel : 4 jours (par demi-journée) ;
- collectif : 3 jours (par demi-journée).

6 Modalités

Un groupe de 5 entreprises constitué d'une équipe-projet (membres de la direction et de l'encadrement, élus du personnel).

En présentiel, à partir de fin septembre 2023

Lieu des temps collectifs : à définir

7 Financement

- Coût de la prestation : 12 000 € par entreprise
 - o dont participation de l'État : 4 600 €
 - o dont participation entreprise : 7 400 € + frais déplacement du prestataire sur les temps individuels

Pour bénéficier du cofinancement, le respect de la règle de minimis s'applique.



La règle de minimis est un règlement mis en place par l'Union européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises. Selon cette règle, une entreprise ne peut bénéficier que de 200 000 € d'aides publiques par période de 3 exercices fiscaux consécutifs.

8 Démarche

Contactez votre **conseiller Opco EP** : opcoep.fr/mon-conseiller.